

## Alerte renforcée sécheresse : la Ville de Valence n'arrose plus que 20% de ses espaces publics et préserve ses îlots de fraîcheur

La Préfecture de la Drôme vient de passer le secteur de la Plaine de Valence en « alerte renforcée sécheresse », soit l'**avant-dernière étape avant le niveau de crise**, où seuls les usages prioritaires de l'eau sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable et salubrité).

Sont donc interdits, jusqu'à nouvel ordre, par voie d'arrêté préfectoral :

- L'arrosage des pelouses (privées et publiques), espaces verts et espaces sportifs (à l'exception des stades de 20h à 6h),
- L'arrosage des jardins potagers entre 6h et 20h,
- Les prélèvements domestiques dans les cours d'eau,
- Les lavages de véhicules (hors stations professionnelles),
- Le fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert,
- Le remplissage des piscines privées et le maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel,
- Le lavage des terrasses et des façades.

« Les relevés de niveau d'eau des nappes sont inquiétants et surveillés de près par la Direction départementale des Territoires.

Valence n'est pas la seule ville concernée mais le problème est connu de nos services et plusieurs leviers d'action sont à l'étude pour y faire face.

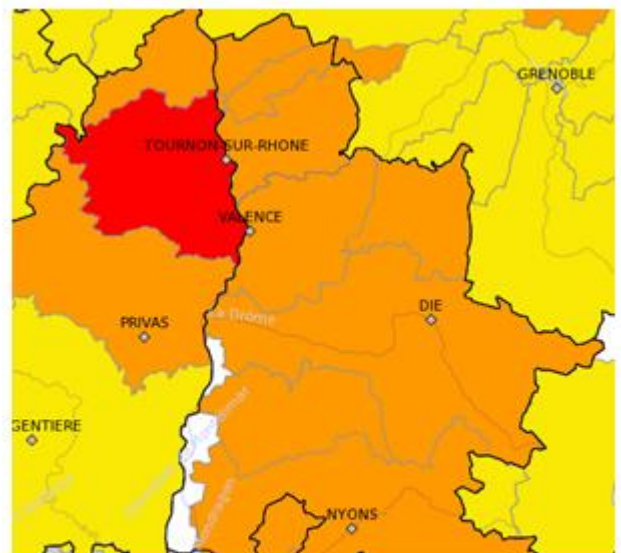
Dans cette attente, gardons à l'esprit que **la ressource en eau est fragile et limitée**.

Chacun, à son niveau, doit faire preuve de responsabilité, la commune y compris » commente Nicolas Daragon, Maire de Valence.

En effet, du fait de l'interdiction d'arrosage des espaces verts sur le domaine public, la Ville de Valence a également été obligée de réduire fortement ses besoins : **l'effort de coupure d'eau qu'elle a réalisé représente un peu plus de 80 % de ses branchements aux réseaux** d'eau potable et d'eau brute.

**Le Champ de Mars, le parc Jouvet et le parc Itchevan ont néanmoins été épargnés** par cette interdiction

puisqu'ils sont arrosés grâce à la nappe du Rhône, non concernée par l'arrêté préfectoral.



Par ailleurs, à titre exceptionnel et suite à une sélection rigoureuse, **plusieurs sites stratégiques continueront de bénéficier d'un arrosage minimal** en cette période afin de **maintenir des îlots de fraîcheur dans la ville et/ou de préserver les espaces fraîchement plantés et d'éviter ainsi leur dégradation irréversible**.  
Cet arrosage sera évidemment réduit au minimum.

Ces sites sont les suivants :

- Avenue de Chabeuil.
- Bacs d'orangers des places des Ormeaux et Aznavour
- Cimetière (pelouse et massifs divers)
- Espaces gazonnés et fleuris sur les boulevards
- Fontaine Place Aristide Briant
- Gare de Valence Ville
- Lierres des boulevards
- MPT du Petit Charran
- Place d'armes
- Place Juiverie
- Place Manouchian
- Place Simone Veil
- Rocade (pelouses, massifs et vivaces)
- Rond-point de Chantecouriol
- Rond-point Kennedy
- Rue Bouffier
- Rue Faventines
- Square Florian
- La plupart des ronds-points d'entrées de ville.

Pour en savoir plus sur les origines de la sécheresse et les mesures de restrictions : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

